

*Impôt sur le revenu*

En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen)—L'administration de la justice—a) Le programme de remise en liberté sous surveillance obligatoire—La libération des délinquants sexuels dangereux. b) La définition de «une mauvaise cote»; le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan)—L'administration de la justice—a) On demande que le gouvernement fédéral et les provinces collaborent pour régler la question. b) On demande au ministre d'agir; le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn)—La sécurité nationale—a) L'affaire d'un professeur canadien—L'application de la loi sur les secrets officiels. b) La date où la décision d'intenter des poursuites a été prise en Grande-Bretagne.

● (1650)

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### L'IMPÔT SUR LE REVENU

#### MODIFICATION DE LA LÉGISLATION

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lalonde: Que le bill C-139, loi n° 2 modifiant la législation relative à l'impôt sur le revenu, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité plénier.

**M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap):** Monsieur le Président, je suis très heureux de participer au débat d'ouverture du bill C-139, tendant à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu. On devrait dire plutôt «tendant à tripoter la législation relative à l'impôt sur le revenu». Il s'agit d'un projet de loi de 295 pages, qui voit le jour 13 mois après la présentation du budget du 12 novembre 1981. Ce bill met également en vigueur certains aspects du budget du 28 juin dernier et du mini budget du 27 octobre 1982, tout en donnant force de loi aux propositions que contenaient 17 communiqués émis par l'actuel ministre des Finances (M. Lalonde) et par son prédécesseur.

Le ministre des Finances nous demande aujourd'hui de bâcler l'étude de cette mesure législative au cours des huit jours de session qui restent. Ce sont 295 pages de droit fiscal très complexe, contradictoire et confus. En effet, le ministre nous demande d'avoir confiance en son gouvernement et d'adopter à la hâte ce contrat entre le gouvernement du Canada et les Canadiens, sans nous embarrasser de le lire, de l'étudier ou d'en discuter. Je puis vous garantir, monsieur le président, que nous n'avons nullement l'intention d'accéder à sa demande. Il n'est pas question d'accélérer l'adoption d'un document qui touche tous les Canadiens sans exception, surtout lorsque ses répercussions ne sont pas avantageuses.

Dans sa dernière conférence de presse, le ministre a exhorté le Parlement à supprimer toute l'incertitude qui entoure la situation fiscale depuis la présentation des deux derniers budgets et demi. Si le ministre des Finances espère que ce bill lèvera l'incertitude qui règne dans le pays, il doit compter des extra-terrestres parmi ses collègues. Ce projet de loi, loin de les supprimer, aggravera en fait l'incertitude et la confusion qui entourent l'avenir des Canadiens.

J'ai découpé une caricature intéressante dans un journal de ma circonscription. Elle représente l'avocat de M. Hugh Hambleton en train de dire: «Je vous fais respectueusement remarquer, monsieur le Procureur, que mon client, M. Hugh Hambleton, a communiqué quelques renseignements aux Russes. Mais je peux prouver qu'il était au service de l'Ouest et que sa mission était de créer l'instabilité au sein de l'Union soviétique. Les documents qu'il a communiqués, monsieur le Procureur, étaient des manuscrits de la politique économique et des lois fiscales du gouvernement libéral du Canada.» Si quelque chose risque de déséquilibrer l'économie du pays, c'est bien la politique économique du gouvernement actuel, surtout lorsque son dernier projet de réforme fiscale s'y ajoute.

Ce bill fiscal nous est présenté à une époque où un sentiment général de crainte règne chez tous les Canadiens. Peu après la présentation du budget du 12 novembre, le Nouveau parti démocratique a effectué une tournée dans le pays en tenant une série d'audiences publiques dans les diverses villes. Nous avons demandé aux gens de nous faire part de leur réaction à ce budget. Que les audiences aient eu lieu dans l'est, dans le centre ou dans l'ouest du pays, les Canadiens ont exprimé les mêmes inquiétudes à l'égard du budget: il prend selon eux une orientation tout à fait différente de celle de la politique gouvernementale traditionnelle. Il n'y avait guère de mesures dans le budget susceptibles de stimuler la relance économique dont le pays avait alors besoin. A en juger par le projet de loi fiscale auquel ont fini par donner lieu le budget de novembre et les budgets subséquents, nous découvrons 13 mois plus tard un système fiscal que l'on ne peut décrire que comme un fouillis. C'est un enchevêtrement de lois, de règlements et d'interprétations qui devient de plus en plus dense d'une année à l'autre. La législation fiscale est devenue pratiquement incompréhensible pour presque tout le monde, y compris les fonctionnaires du ministère du Revenu.

En fait, on a récemment demandé au ministre des Finances au cours d'une séance du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques s'il était capable de remplir lui-même sa propre déclaration d'impôt. Je félicite le ministre d'avoir eu l'honnêteté d'admettre que ça lui était impossible; il lui faut recourir à l'aide d'un comptable. Voilà donc le ministre des Finances du Canada qui s'avoue incapable de remplir une déclaration d'impôt réputée simple.

Le secteur de la petite entreprise est également perplexé. Je soupçonne que bon nombre de petits exploitants sont pratiquement sur le point de renoncer. Quand on voit la déclaration d'impôt qu'un dirigeant de petite entreprise est obligé de remplir, avec les pleines pages de calculs et de renseignements complexes qu'il faut fournir, on comprend pourquoi beaucoup de petits entrepreneurs au Canada jettent littéralement ces documents par la fenêtre. Les petites entreprises sont tout simplement incapables d'affronter la paperasse et le fouillis de règlements et de documentation qui leur sont imposés. Elle n'arrivent plus à répondre à la demande. On impose aujourd'hui aux Canadiens un régime fiscal qui dépasse leur entendement. Il suffit de téléphoner au service de l'impôt et de demander des éclaircissements quant aux modifications qui ont été apportées par les deux budgets et demi les plus récents pour se faire une idée de la confusion qui règne dans la fiscalité canadienne.